

Déclaration liminaire commune
aux CAP Locales n°1 et 2
Listes d'aptitude

Évreux, le 4 novembre 2016

Monsieur le Président,

Depuis 2002, et année après année, les gouvernements successifs ont tous pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la DGFIP.

– Tous ont mis en avant les qualités des agents des Finances Publiques, ont vanté les résultats de la DGFIP, et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : hausse des charges et complexité croissante du travail, dégradation inquiétante des conditions de vie au travail, baisse de la qualité du service public.

– Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer les missions. Cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail, et se retourne contre les usagers sommés de déclarer ou de payer sur internet.

– Tous ont profondément déstructuré notre administration : réformes dans l'ex-Direction Générale des Impôts comme dans l'ex-Direction Générale de la Comptabilité Publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions des trésoreries de proximité, regroupement de services...

– Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus d'un quart des effectifs.

Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent.

Concernant cette CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion interne à la DGFIP.

La liste d'aptitude en est un des éléments. Elle permet de constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce, le plus souvent, pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pas pouvoir les passer. Le plan de qualification qui, années après années, ne cesse de se réduire, limite les possibilités de promotion des agents de la DGFIP, les listes d'aptitude en sont particulièrement impactées.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans les catégories : A revoir, Très bon et Excellent (si non promu ce jour).

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité du traitement des candidatures est essentielle et ce, quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce, quels que soient les métiers exercés.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Enfin, Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL.